

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt-six mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Etaient présents : Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Denis BERTIN-GUYON, Marie-Christine POIX, Anthony BONNEFOY, Antoine GRAF, Eric BARBE, Rose-May GIORGIANNI, Roxane RAWYLER, Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ.

Absents : Mme Aurélie WALTZER, Mme Céline Blondeau, M. Jean-Charles CATTIN.

Procurations : Mme Céline Blondeau donne procuration à Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD Géraldine, Aurélie WALTZER donne procuration à M. Daniel POIX Daniel.

Excusés : -

Secrétaire de séance : Mme Christel GERBER.

Observation sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2022 : M. le Maire excuse le fait que M. Denis BERTIN-GUYON ait été oublié dans la liste des présents mais précise qu'il était bien comptabilisé dans les votes.

M. le Maire ajourne le point 3- Subventions aux associations

Le point 15-Art en Chapelle n'apparaissant pas dans l'ordre du jour diffusé suite à un problème technique est évoqué en questions diverses et sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Olivier BILLOT d'ANALIS FINANCES et Madame Corinne LAINE, perceptrice de MOUTHE.

POINTS 1 à 5 / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – COMPTES ADMINISTRATIFS – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Géraldine TISSOT TRULLARD, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée que les comptes de gestion de l'année 2021 sont conformes aux comptes administratifs de la commune et ceci pour tous les budgets cités ci-dessous.

M. BILLOT expose les différents comptes à l'assemblée.

Monsieur le Maire sort de la salle lors de la présentation des comptes administratifs et ne participe pas au vote.

1a-1b-1c / BUDGET CIMETIERE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	26 452.00	15 991.00
RECETTES	15 991.00	17 456.70
RESULTAT	-10 461.00	1 465.70
RESULTAT DE CLOTURE	-8 995.30	

2a-2b-2c / BUDGET EAU

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	75 985.67	95 504.00
RECETTES	151 619.52	703 794.97
RESULTAT	75 633.85	608 290.97
RESULTAT DE CLOTURE	683 924.82	

3a-3b-3c / BUDGET BOIS

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	118 367.39	219 645.59
RECETTES	23 970.49	356 827.29
RESULTAT	-94 396.90	137 171.70
RESULTAT DE CLOTURE	42 784.80	

4a-4b-4c / BUDGET MICROCENTRALE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	9 588.76	66 358.25
RECETTES	43 492.11	63 037.81
RESULTAT	33 903.35	-3 320.91
RESULTAT DE CLOTURE	30 582.91	

5a-5b-5c / BUDGET COMMUNAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 295 214.68	1 478 759.20
RECETTES	890 445.07	2 001 475.54
RESULTAT	-404 769.61	522 716.34
RESULTAT DE CLOTURE	117 946.73	

POINTS 1 à 5 : DELIBERATIONS VOTEES A L'UNANIMITE

6 à 10 / VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

En préambule et pour information, le budget primitif du CCAS a été voté le 17/03/2021 pour un montant de 25 487.27€

6/ BUDGET PREVISIONNEL CIMETIERE 2022

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
26 926.70	35 922.00

7/ BUDGET PREVISIONNEL EAU 2022

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
718 060.81	749 536.09

8/ BUDGET PREVISIONNEL BOIS 2022

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
224 355.88	340 807.17

9/BUDGET PREVISIONNEL MICROCENTRALE 2022

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
57 085.97	47 925.32

10/BUDGET PEVISIONNEL COMMUNAL 2022

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 668 975.84	1 240 103.38

Les projets de travaux sont les suivants :

City-Parc, Rue de la Fougère, Réservoir des Tavins, Parking Plat de Jougne

POINTS 6 à 9

DELIBERATIONS VOTEES A L'UNANIMITE

POINT 10 :

CONTRE : 0 POUR : 14

ABSECTIONS : 4 : Isabelle ANDREZ ,Danièle BIESSE Daniel GRAF, Denis POIX-DAUDE

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

11/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2% les taux d'imposition à l'exception de la taxe d'habitation, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : $30.85 \times 2\% = 31.47\%$

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : $27.61 \times 2\% = 28.05\%$

Cotisation foncière des entreprises : $21.10 \times 2\% = 21.44\%$

CONTRE : 2 – Isabelle ANDREZ, Daniel GRAF

ABSECTIONS : 2 – Roxane RAWYLER, Danièle BIESSE

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

12/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIAIONS

Point ajourné.

13a/ AFFOUAGE 2022

Jean-Baptiste GALLIOT, adjoint au maire présente la campagne d'affouage 2022.

12 demandes d'administrés ont été enregistrées pour un total de 176.53 stères à 27 € TTC.

Le montant total de la campagne d'affouage s'élève donc à 4 766.31€ TTC.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

13b/ VENTE DE BOIS

Jean-Baptiste GALLIOT, adjoint au Maire propose de vendre des lots de nettoyage : lot sur pied ou façonné.

-Lot de nettoyage sur pied :

12 stères à 12€ TTC à M. MARADAN R soit 144€ TTC

14 stères à 12€ TTC à M. BONNEFOY A soit 168€ TTC

-Lot de nettoyage façonné :

12 stères à 20€ TTC à M. ANGUENOT Ph soit 240€ TTC

6 stères à 20€ TTC à M. RAWYLER B soit 120 € TTC

ABSENTION : 1 – Anthony BONNEFOY

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

14/ ARTS EN CHAPELLE

Information donnée en question diverses car oublié dans l'ordre du jour de la convocation.

15/ADHESION AU CAUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour les collectivités et les particuliers. Il indique que cette structure peut apporter une expertise de qualité et de conseil sur des études et des projets en lien avec l'urbanisme.

Au titre de l'année 2022, la cotisation de la commune de Jougne au CAUE s'élève à 200 €.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

16/CONVENTION INSTALLION FREE MOBILE

M Monsieur Denis BERTIN-GUYON, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que FREE MOBILE a pour projet de déployer son réseau et d'installer un relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée Section C n° 411.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le projet de convention à intervenir entre Free Mobile et la Commune de Jougne, selon les modalités indiquées, à savoir notamment :

→ Durée : 12 ans renouvelable

→ Montant du loyer annuel : 2 500,00 € révisable (indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE) ;

-dit que l'ensemble des coûts de raccordement au réseau électrique ainsi que sur les autres frais liés à la mise en place de l'antenne seront à la charge de l'opérateur ;

-autorise le Maire à signer la convention définitive selon les mêmes modalités ou tout autre document s'y rapportant.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

DROIT DE PLACE SUR LE PLAT DE JOUGNE :

M. le Maire lit à l'assemblée le courrier de Mme MAROTTE relançant le conseil municipal suite à son refus lors de la dernière réunion, sur sa demande d'emplacement pour la vente à l'étalage.

M. le maire lit également la demande de M. ESCANDE et Mme LEMPS concernant une demande d'implantation de stand fruits et légumes pour la saison estivale.

Il fait également part de la demande d'un commerçant de la commune pour une installation sur le Plat de Jougne.

Des travaux de réfection du parking du Plat de Jougne étant projetés sur 2022 et 2023, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de suite favorable à ces trois demandes d'installation.

La séance est levée à 13h00.

Le secrétaire de séance,

Christel GERBER



Le Maire,

Michel MOREL

